



Parc naturel régional du Morvan
Service Environnement
Affaire suivie par : Camille GUET
03 86 78 79 36
camille.guet@parcdumorvan.org

**Compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage
des sites Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan » (site 30) et
« Prairies, landes sèches et ruisseaux de la vallée de la Dragne et de la Maria » (site 31)**

Vendredi 26 janvier 2018, à 14h, à la salle des fêtes de Luzy

Étaient présents :

- Mme ANDEVOT Fabienne, Adjointe de la commune de Chiddes ;
- Mme BERTRAND Annick, Maire de la commune de Lanty et communauté de communes Bazois Loire Morvan ;
- M. BORREMANS Arnaud, secrétaire général de la sous-préfecture de Château-Chinon mandaté pour cette réunion par Mme la Sous-Préfète ;
- M. CHARMONT Jacques, Premier adjoint au maire de la commune de Luzy ;
- M. CLOIX Roger, adjoint de la commune de Villapourçon ;
- M. DANVY Mathieu, technicien en charge de l'environnement à la Fédération de Chasse de la Nièvre (FDC 58) et association de chasse fluviale de la Nièvre ;
- M. DAVID Yves, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage – Service départemental de la Nièvre ;
- M. DESRAYAUD Jean-Claude, adjoint au maire de la commune de Luzy, conseiller communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan et Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 ;
- Mme DOMART Ginette, adjointe au maire de la commune de Moulins-Engilbert et vice-présidente de la Communauté de Communes du Sud Morvan ;
- M. DUMARET Michel et M. GOULOT Roger, adjoints au maire de la commune de Saint-Léger-de-Fougeret ;
- Mme GENTIL Martine, Sous-préfecture de Château-Chinon ;
- M. GIBERT Pascal, secrétaire général de la commune de Saint-Honoré-les-Bains ;
- Mme GUET Camille, animatrice des sites, chargée de mission Natura 2000 au Parc naturel régional du Morvan ;
- Mme HAESE Lucienne, Vice-Présidente de Autun Morvan Ecologie et GFSFM ;
- Mme JOVER Magali, responsable du bureau forêt chasse biodiversité à la DDT de la Nièvre ;
- Mme JUHEL Erika, chargée de mission Environnement à la DDT de la Nièvre ;
- M. LANGLOIS Daniel, adjoint de la commune de Fachin ;
- M. LEBLANC Bernard, maire de la commune de Savigny-Poil-Fol ;
- Mme LEBLANC Marie, chargée de mission Natura 2000, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ;
- M. MARGERIN Jean-Paul, Maire de Rémilly, Communauté de communes Bazois-Loire-Morvan ;
- M. PACHOUT Thierry, élu de la commune de Préporché ;
- M. PARIS Laurent, responsable du pôle Environnement au Parc naturel régional du Morvan ;
- Mme PHILIPPE Émilie, Syndicat des sylviculteurs nivernais ;
- M. RAULT Philippe, responsable de la Maison de l'Élevage et du Charolais, représentant du canton de Moulins-Engilbert pour la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Nièvre (FDSEA 58) et agriculteur sur la commune de Moulins-Engilbert ;

- M. ROBLIN Guy, Fédération Départementale des chasseurs et Association des usagers des sites Natura 2000 ;
- M. VILOT Vincent, chargé d'étude faune sauvage, Société d'Histoire Naturelle d'Autun ;
- Mme WECK Clémence, chargée de mission Natura 2000 en charge de la gestion administrative et financière de toute l'équipe Natura 2000 ainsi qu'à la communication et à l'animation grand public ;

Étaient excusés :

- M. BERTRAND Eric, Président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre ;
- M. COURAULT Christian, Maire de la commune de Poil ;
- M. DUVERNOY René, Maire de Préporché ;
- Mme GUERIN Jocelyne, 1ère vice-Présidente du Conseil Départemental de la Nièvre, conseillère générale du canton de Luzy et maire de la commune de Luzy ;
- Mme HIGINNEN BIER Mireille, Sous-Préfète de Château-Chinon ;
- M. JOLY Patrice, Sénateur de la Nièvre ;
- Mme LOUIS-SIDNEY Vanessa, Présidente de l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre ;
- M. MATHIEU Sylvain, Président du Parc naturel régional du Morvan ;
- M. de MONTIGNY Alban, Président du Syndicat des sylviculteurs nivernais ;
- M. POYEN Emmanuel, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Nièvre ;
- M. SIRUGUE Daniel, Président du CEN Bourgogne ;
- Mme STEINFELDER Mauricette, Présidente de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- Mme THIALLIER Claire, chargée de mission pilotage Natura 2000 à la DREAL Bourgogne Franche-Comté.

M. DESRAYAUD ouvre la séance en remerciant les participants de leur venue à cette réunion et souhaite ses vœux 2018 à l'assemblée. Il présente les personnes accueillies à la tribune : Erika JUHEL, chargée de mission environnement DDT 58 ; Jacques CHARMONT, adjoint au maire de la commune de Luzy ; Camille GUET, chargée de mission Natura 2000 en charge des sites « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan » (site 30) et « Prairies, landes sèches et ruisseaux de la vallée de la Dragne et de la Maria » (site 31) ; Arnaud BORREMANS, mandaté pour cette réunion par Madame la Sous-Préfète de Château-Chinon. M. DESRAYAUD annonce également le départ imminent de Mme la Sous-Préfète de Château-Chinon pour d'autres fonctions.

M. CHARMONT souhaite à son tour ses vœux 2018.

Suite à un tour de table, M. DESRAYAUD rappelle l'ordre du jour de cette réunion :

- 1) Introduction**
- 2) Bilan technique et financier 2017**
- 3) Programmation des actions 2018**
- 4) Questions diverses**

M. DESRAYAUD demande à l'assemblée l'approbation du compte-rendu du dernier Comité de Pilotage qui s'est tenu le 15 décembre 2016 et envoyé en février 2017. L'assemblée approuve ce compte-rendu.

M. DESRAYAUD fait ensuite une brève introduction en rappelant que Natura 2000 ne constitue pas une « mise sous cloche » de la nature et que l'homme est au cœur de ce réseau de sites. Il rappelle également que le syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan est désigné maître d'ouvrage de l'animation des sites Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan » (site 30) et « Prairies, landes sèches et ruisseaux de la vallée de la Dragne et de la Maria » (site 31) et qu'il a été nommé président de ce CoPil.

Il rappelle également que le site n°30 a été classé en tant que ZSC (Zone Spéciale de Conservation) et que le DOCOB (Document d'Objectif) a été validé le 6 décembre 2013 par ce CoPil.

Ce DOCOB est constitué de cinq objectifs :

- Maintenir et favoriser une agriculture d'élevage permettant la préservation d'un paysage bocager favorable aux espèces animales et aux habitats d'intérêt communautaire,

- Maintenir et favoriser toute gestion sylvicole favorable aux espèces animales forestières et aux habitats forestiers d'intérêt communautaire,
- Préserver et restaurer une qualité des cours d'eau et des zones riveraines, favorable aux espèces animales et aux habitats d'intérêt communautaire,
- Maintenir et favoriser les gîtes à chauves-souris d'intérêt communautaire dans les constructions humaines,
- Améliorer la connaissance sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire.

Ce site est aujourd'hui animé par Camille GUET qui succède à Nicolas LESIEUR-MAQUIN depuis mars 2017. Elle tient des permanences à Luzy tous les mercredis dans les locaux de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan. Elle est également régulièrement présente lors d'événements locaux.

Ce site concerne 25 communes et 2 communautés de communes. Depuis le dernier COPIL et suite à la loi Notre, et donc au regroupement des communautés de communes, des changements sont intervenus sur la composition de ce COPIL.

Le préambule introductif s'achève en évoquant que Camille GUET est disponible pour toutes demandes d'information.

Bilan 2017 :

Mme Camille GUET présente les actions mises en œuvre, et notamment :

- la prise de contacts pour de futurs **contrats Natura 2000 forestiers** ;
- l'animation des **mesures agro-environnementales et climatiques** (MAEC) : le PAEC étant ouvert seulement sur deux ans, aucun nouvel engagement n'était possible en 2017. L'animation agricole s'est donc réalisée cette année via le programme Natural'Action (exposé dans ce compte rendu).
- l'animation pour la gestion en lien avec d'autres outils financiers, notamment le **Contrat Territorial Sud Morvan**, et dont le bilan 2017 sur les deux sites Natura 2000 est le suivant :
 - Restauration et protection des berges : 10 passages à gué, pose de clôtures, 3 exploitants engagés, 1,95 km de cours d'eau protégés
 - Continuité écologique : 5,5 km de cours d'eau reconnectés, 4 petits ouvrages sur le Ruisseau d'Avaux à Villapourçon (en amont du site 31)
 - Accompagnement : animation dans les écoles et formation entretien zéro-phyto (une journée en mars 2017 à Moulins Engilbert)

Ces actions sont **financées à 100 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Bourgogne Franche-Comté et le FEADER, sur la base du volontariat** . Un stage « Étude des cours d'eau à enjeux en Forêt de résineux » a été réalisé sur le site « Prairies, landes sèches et ruisseaux de la vallée de la Dragne et de la Maria » .

- Des études ont été réalisées par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun. Ces études sont incluses dans des programmes régionaux :
 - Des suivis de Chauve-souris à Villapourçon (site 31) dans le cadre du programme OFAB-Chiroptères-hiver.
 - Des suivis de la Pie-Grièche à Tête Rousse : transects sur les communes de Chiddes, Millay, Luzy et Montaron dans le cadre d'un suivi réalisé depuis 2014 (site 30). Le suivi se poursuivra en 2018.
- Des suivis ponctuels ont également été effectués, sur l'étang de Seu à Villapourçon, par exemple. A noter également la collecte de données naturalistes notamment dans le cadre des évaluations des incidences et transmission à la SHNA pour alimenter la BBF, base de données régionale sur la faune sauvage.

➔ M. DANVY demande quel est le rapport entre les évaluations d'incidences et la BBF ?

Camille GUET précise que les données faune acquises lors des différentes missions de l'animatrice durant les évaluations d'incidences sont ensuite transmises à la SHNA pour valorisation dans la BBF. Ce sont bien uniquement les données naturalistes qui sont collectées.

→ Mme HAESE Lucienne intervient en demandant s'il était possible de communiquer d'avantage et de mettre à disposition les études faites par le Parc. M. PARIS précise que la plupart des études sont en libre téléchargement sur le site internet du Parc (<http://www.parcumorvan.org/>) ou sur le site Natura 2000 en Morvan (<http://biodiversitedumorvan.n2000.fr/>)

- l'accompagnement de projets :
 - Évaluation d'incidences : travaux sur cours d'eau, travaux agricoles, permis de construire...
 - Projets d'entretien ou réfection de lignes électriques
 - Révision du PSG (Plan Simple de Gestion) de la Forêt de Châtillon par la Caisse des dépôts et consignations
 - Projet d'aménagement et de restauration de l'Alène à Luzy qui se poursuivra en 2018
 - Projet de reconnexion de la continuité écologique sur le Ruisseau d'Avaux à Villapourçon qui se poursuivra en 2018
 - Renouvellement de la Charte du Parc du Morvan qui se poursuivra jusqu'en 2020.

Camille GUET remarque un manque d'information des porteurs de projet sur le fait que les animateurs Natura 2000 sont là pour aider à monter les projets soumis à évaluation d'incidence. Cette année, l'accompagnement s'est surtout fait pour des lignes électriques et travaux sur cours d'eau.

- les actions dans le cadre du **volet information/communication/sensibilisation** notamment la tenue de différents stands lors de manifestations locales, la participation à l'organisation du colloque international de restitution du projet Life « Continuité écologique », la diffusion des outils de communication Natura 2000, la participation à diverses réunions d'échange technique et la participation à l'organisation des formations Natural'action.

Camille GUET précise que, cette année, l'accent a été mis sur le fait de connaître et faire connaître les sites Natura 2000.

- **Natura l'action** a été mise en place en 2017. C'est un programme de formations à destination des différents usagers des sites Natura 2000 : socio-professionnels, élus, habitants... Ces journées de formation sont déclinées dans le temps et sur les différents sites Natura 2000 animés par le Parc naturel régional du Morvan. En 2017 : 6 demi-journées sur la valorisation économique des haies et le paillage alternatif ont été organisées en mai (26 participants) et 2 journées ont été organisées sur la valorisation des prairies naturelles en décembre (8 participants). Pour information, sur les sites Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan » (site 30) et « Prairies, landes sèches et ruisseaux de la vallée de la Dragne et de la Maria » (site 31), une demi-journée sur la valorisation des haies a eu lieu à Chiddes et une autre demi-journée à Glux-en-Glenne sur la valorisation des prairies.

- **Budget :**

La demande de solde de la convention courant du 1er juin 2015 au 27 février 2017 a été versée en avril 2017 soit 234 623,08€ TTC de dépense **pour les onze sites animés par le PNRM**. Ce montant a été financé à 47 %, soit 111 218,71€ par la DREAL et 53 %, soit 123 404,37€, par le FEADER.

Dans ce budget global Natura 2000, il est possible d'identifier, concernant les sites 30 et 31, un **montant total des dépenses de 51 500 € environ**. Ce montant correspond à :

- une personne à temps plein dédiée à 100 % sur ces sites (45 000€ environ)
- des frais généraux (15 % des frais de personnel, 6 500 € environ).

Ces montants couvrent la période de 1er juin 2015 au 27 février 2017.

Concernant l'année 2017, cela représente environ 35 000 € pour les frais de personnel et 5 200€ pour les frais de généraux.

Une nouvelle convention entre le Parc naturel régional du Morvan et l'État est à présent en cours. Elle a débuté le 1er mars 2017 et filera jusqu'au 28 février 2019.

- **Moyen humain** : à ce jour 2,4 ETP sont présent dans l'équipe Natura 2000 du Parc. Camille GUET (1ETP) en tant qu'animatrice Natura 2000 des sites 30 et 31 ; Stéphane BLAYSAT (0,4ETP) en

charge de la coordination des formations Natural'action et Clémence WECK (1ETP) en charge de l'administratif, financier, la sensibilisation et la communication des 11 sites Natura 2000 animés par le PNRM.

Le 1^{er} février 2018, l'équipe Natura 2000 sera constituée de 4,4ETP. En effet, deux personnes ont été recrutées afin d'animer les 9 autres sites du Morvan.

Programmation prévisionnelle pour 2018 :

Mme Camille GUET présente la programmation pour 2018, avec :

- l'animation et la concrétisation des contrats Natura 2000 forestiers ;
- la poursuite de l'accompagnement auprès des porteurs de projets ;
- la volonté de mettre en place et de développer des animations (sorties, soirées débats, rencontres et échanges, etc.) notamment grâce à l'arrivée de Clémence WECK
- la poursuite de Natural'action

Mme Camille GUET ajoute qu'en 2018 l'accent sera mis sur la forêt.

Questions diverses :

- ➔ Monsieur GIBERT s'interroge sur le rôle de Camille GUET sur les évaluations d'incidence en lien avec les permis de construire.

Les permis de construire sont soumis obligatoirement à évaluation des incidences. Camille GUET est donc là pour accompagner les porteurs de projet dans cette démarche. Erika JUHEL précise que l'évaluation des incidences n'est obligatoire qu'en site Natura 2000. L'évaluation est ensuite instruite par la DDT. L'accompagnement par un chargé de mission Natura 2000 permet un dossier plus complet et donc moins de retours de la part de la DDT.

➔ Inquiétude sur le manque de contrats :

Erika JUHEL précise que la DDT a freiné les animateurs sur la mise en place de contrats car jusqu'à l'année dernière, sans outils adéquats, ce n'était pas sûr que les contrats soient inscrits et donc subventionnés. Le dispositif fonctionne depuis l'année 2017 seulement. Mme JUHEL a donc bon espoir pour 2018.

➔ Point sur les coupes rases :

L'article L124-6 du code forestier stipule que, dans un massif forestier d'une étendue supérieure à un seuil arrêté par le représentant de l'Etat dans le département (2ha pour la Nièvre), la personne pour le compte de qui la coupe a été réalisée ou, à défaut, le propriétaire du sol, est tenue, en l'absence d'une régénération ou reconstitution naturelle satisfaisante, de prendre, dans un délai de cinq ans à compter de la date de début de la coupe définitive, les mesures nécessaires au renouvellement de peuplements forestiers.

Au-delà de 4ha, la coupe doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale et est soumise à une évaluation des incidences.

Le rôle du Parc, sur ce type de projet, est de faire remonter les informations à la DDT.

➔ Point sur les MAEC :

M. DESRAYAUD s'étonne que le sujet des MAEC n'ait pas été évoqué. Il rappelle le contexte de retard de paiement des campagnes 2015 et 2016 et l'intervention de Patrice JOLY, ancien Président du PNRM, auprès de la Madame la Préfète de la région Bourgogne dans le courant de l'année 2017. Laurent PARIS ajoute que les premiers paiements concernant les MAEC sont en cours depuis le mois de novembre. Ils se poursuivront jusqu'en février. Les paiements concernant 2016 seront instruits dans la foulée. En juillet 2018, nous devrions revenir sur un cycle normal précise Erika JUHEL. Cette régularisation demande beaucoup d'efforts et de temps aux DDT.

- ➔ Mme HAESE rappelle que les friches sont indispensables à la biodiversité.

De plus, elle s'inquiète de l'acharnement à défricher, soutenu notamment par une MAEC. Camille GUET précise que cette MAEC soutient la réouverture de terres agricoles en déprise dans un contexte particulier où la biodiversité liée aux pratiques agricoles est menacée. Laurent PARIS rappelle qu'une friche est un état transitoire entre une terre agricole en déprise et une forêt. Dans certaines situations, la déprise entraîne une

fermeture des paysages. De plus, si la friche est menacée dans certains territoires, ce n'est pas le cas du Morvan. Une biodiversité intéressante est liée aux pratiques agricoles extensives. Le PNRM a donc la volonté d'aider au maintien de l'ouverture de ces espaces et à l'activité agricole en soutenant notamment les installations.

- ➔ M.DESRAYAUD s'interroge sur la parution d'une Lettre Natura 2000 pour les sites du Sud Morvan et de la Vallée de la Dragne. Il rappelle qu'il a rédigé dernièrement un édito pour cette lettre et demande à ce qu'elle soit rapidement mise en place. Camille GUET précise qu'une lettre commune aux 11 sites Natura 2000 est prévue pour 2018. Des changements au sein de l'équipe Natura 2000 du PNRM ayant lieu, les chargées de mission attendent l'arrivée prochaine de leurs nouveaux collègues pour mettre en place cette lettre. M.DESRAYAUD ajoute qu'il serait intéressant dans cette lettre d'information, de parler des bénéfices des sites Natura 2000 et de créer une rubrique « Parole des usagers ». Il réaffirme sa conviction de l'importance des sites Natura 2000 pour l'attractivité du territoire.
- ➔ Laurent PARIS exprime qu'un gros travail est à faire avec les forestiers. Le constat qu'aucun contrat forestier n'ait été signé est à déplorer sur ce site. Ceci peut s'expliquer par le fait que le site est plus grand, plus jeune et en pleine restructuration. Erika JUHEL parle de l'expérience du site Natura 2000 des Amognes où il a fallu du temps pour que les forestiers s'approprient les mesures liées à Natura 2000. Pascaline LOQUET, l'animatrice du site, a organisé des journées d'information en lien avec le CRPF à destination des propriétaires et exploitants forestiers qui ont permis une première prise de contact. Ces réunions ont servi de petits déclencheurs pour les démarches de mise en place de contrat Natura 2000 forestiers sur ce site.
- ➔ Mme DOMART demande s'il est possible d'afficher la cartographie du site Natura 2000 Sud Morvan. Mme JUHEL rappelle que la cartographie des périmètres des sites Natura 2000 ainsi que les DOCOBs se trouvent en version papier dans chaque commune et communauté de communes, à la DDT de la Nièvre ainsi que sur les sites internet de la DREAL et des sites Natura 2000 animés par le PNRM (<http://biodiversitedumorvan.n2000.fr/>). Mme PHILIPPE ajoute que les notaires sont censés informer les acquéreurs lorsqu'ils sont en site Natura 2000. Il est important que les propriétaires se posent la question systématiquement. Erika JUHEL rappelle qu'il serait très coûteux d'envoyer nominativement des courriers à tous les propriétaires situés en site Natura 2000.
- ➔ Mme BERTRAND explique qu'un étang privé à Lanty a débordé et a abîmé le chemin communal. Elle demande qui peut venir expertiser les dégâts. Mme JUHEL précise que c'est le travail de la police de l'eau. Cependant, en site Natura 2000, le chargé de mission Natura 2000 peut faire le relais de ce type d'information. Camille GUET pourrait donc servir d'intermédiaire pour cette affaire.
- ➔ M. LANGLOIS relate que sur la commune de Glux-en-Glenne des chemins ont été très dégradés par une exploitation forestière au niveau du Port des Lamberts (site « Hêtraie montagnarde et tourbières du Haut-Morvan »). Il se demande ce qu'il est possible de faire. Laurent PARIS explique que c'est un chantier qui exploite des bois du Département. L'exploitation actuelle est la meilleure solution technique qui ait été trouvée et elle a été autorisée dans le cadre du site classé. Une remise en état devrait avoir lieu à l'issue des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assistance n'ayant plus de question à 15h30, M. DESRAYAUD remercie les membres du CoPil pour leur présence et conclut la réunion.

Rédigé le 31/01/2018 à Saint-Brisson par Clémence WECK

M. DESRAYAUD,
Président du comité de pilotage des sites Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan »
et « Prairies, landes sèches et ruisseaux de la vallée de la Dragne et de la Maria »

